

## 02/2024 RETRAIT RAPPEL Rayon 27

**\*\* Problème SUSCEPTIBLE DE METTRE EN JEU la SANTE/SECURITE des consommateurs \*\***

date de première prélèvement: 29/01/2024  
date de dernière émission: 07/02/2024

\* Ce message concerne :  
- BOUCHERIE

**Origine de la demande : prélèvement lot 9063471 dlc15/02/2024**

**Produit(s) concerné(s) :**

**A – VIANDE HACHE rayon traditionnel**

Code-barres : Rayon trad viande haché  
Fournisseur : GESLER LABEL ROUGE FR 01187.001 CE  
DLC : 15/02/2024  
N° du lot : 9063471

**Motif de l'alerte :**Présence SALMONELLE  
Notification faite auprès des services officiels

**Démarche :**

1. Les retirer immédiatement de la vente (**Seuls le n° de lot et la DLC cités ci-dessus sont concernés**).
2. Les isoler en réserve (veiller à bien les identifier pour éviter une remise en rayon), et vérifier si des produits incriminés sont en zones de stockage ou en cours de livraison. Le cas échéant les isoler avec les autres.
3. Mettre en place **en magasin l'affiche ci-jointe jusqu'à la date indiquée sur l'affiche** (rayon, accueil et/ou portes d'entrée du magasin).  
NB : Merci en cas de retour clients de procéder à un échange ou à un remboursement, et d'intégrer ces retours dans la D.A.
4. Si le produit est présent sur votre **drive** : identifier les clients drive sur la période de vente, du jour de livraison entropôt (**cf traçabilité en pièce jointe**) à aujourd'hui pour leur envoyer la fiche de rappel ; plus d'infos sur la procédure RAPPEL DRIVE : [ici](#)
5. Informer vos **clients PRO** que vous aurez identifiés comme ayant acheté le(s) produit(s) concerné(s) par cette alerte. plus d'infos sur la procédure d'identification des clients PRO : [ici](#)

*Pour les points 4 et 5 : **Respecter les bonnes pratiques pour l'envoi de l'email d'information aux clients ; BONNE PRATIQUE de prévention des fuites de données personnelles clients lors des rappels de produits** : [ici](#)*

6. En cas de **dons**, veiller à prévenir vos contacts d'associations caritatives de ce rappel.
7. Saisir les quantités retirées et en stocks (Indiquer également zéro si vous ne commercialisez pas la référence concernée)
8. Pour les magasins aux quels sont rattachés un cora en ville, appliquer la même démarche (actions 1 à 3) sur ce site de vente déporté. Les quantités retirées de la vente sont à ajouter à celle du magasin.

- Le stock en magasin/réserve doit être validé sous 4 heures.
- Les retours/interventions clients peuvent être saisies jusqu'à la date de clôture.

RENSEIGNER et conserver [la check-liste des ALERTES EN MAGASIN](#) pour justifier de la bonne exécution du RAPPEL auprès des services officiels.

